

CE de la Réunion du CM du 27 02 2018

1 – PERSONNEL

Le Conseil Municipal valide la prolongation du contrat de Madame FERRE jusqu'au 31 mars 2018. Madame MARTIN doit reprendre mi-mars.

L'indemnité de régisseur accordée à Madame MILLET doit être intégrée aux primes définies par le « RIFSEEP ». Le Conseil Municipal valide cette modification.

2 – TRAVAUX / URBANISME

Le compte rendu de la commission TRAVAUX/URBANISME est présenté au Conseil Municipal.

La reprise des études pour le PLU est lancée ; La prochaine réunion est programmée le 7 mars à 14h00.

Le Conseil Municipal valide le devis d'études présenté par INFRATECH pour le pont du Nérivent, rue du Colombier d'un montant de 6 000 euros TTC, ainsi que le devis présenté par AEQUOS, d'un montant de 2 580 euros pour le dossier « loi sur l'eau ».

3 – LOTISSEMENT JOLONOZ

Le Conseil Municipal décide de nommer la rue du nouveau lotissement, allée de la Corne. Elle part de la rue du Colombier et se termine en impasse. Longueur : 105 ml – Largeur : 6 ml.

4 – CCPA / BUCOPA (SYNDICAT MIXTE BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN)

Le maire donne le compte rendu des différentes réunions.

Le Conseil Municipal valide les conditions de transfert de la ZAC de Longeret à la CCPA.

5 – PROPRIETE SETTIN

Le maire informe le Conseil Municipal de la vente de la propriété de Monsieur SETTIN, propriété située rue de Chaillon. Le Conseil Municipal se prononce pour en étudier l'acquisition vu son intérêt pour l'urbanisation du secteur.

6 – PANNEAU LUMINEUX

Le Conseil Municipal valide le contrat présenté par la société ID SYSTEM pour la maintenance du panneau lumineux. Le montant annuel est de 1 840 euros TTC.

7 – FACTURATION EAU

Le Conseil Municipal accepte la modification de deux factures d'eau de 2017.

8 – BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de partenariat avec le Département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque.

9 – VIA RHONA

Travaux en cours de finition.

Le maire donne lecture du courrier de Madame DULUYE concernant les travaux et le projet de réponse.

10 – VEHICULE POMPIER

Le Conseil Municipal propose la mise en vente de l'ancien VTU. Le prix plancher est fixé à 1 000 euros. L'organisation de cette vente sera présentée lors du prochain conseil.